

**TARIF D'HÉBERGEMENT
MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE MARIE ALLE**

Tarif en application depuis le 1^{er} mars 2026

Vous devez **obligatoirement** fournir les documents au secrétariat de la MAS permettant de faire prendre en charge vos frais d'hospitalisation par votre organisme d'Assurance Maladie Obligatoire et votre organisme d'Assurance Maladie Complémentaire si vous en avez un ou l'attestation CMU.

Si vous ne pouvez accomplir vous-même ces formalités auprès du secrétariat de la MAS, une personne de votre entourage peut les faire en votre nom lors de votre admission.

TARIF JOURNALIER

Internat	282,47 €
Demi-internat	282,47 €
Forfait journalier (charge du résident)	23,00 €

En cas d'impossibilité de régler tout ou partie des frais de séjour restant à votre charge, signalez-le au Bureau des Admissions et Sorties au début de votre séjour. Le Service Social de la MAS peut vous aider dans vos démarches.

Fait à Albi, mars 2026
Sc droits des patients